



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2430

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 15 décembre 2017****Délibération n° 2017-2430**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, il a été créé, entre le Département du Rhône et l'Ecole normale supérieure de Lyon, un établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère industriel et commercial pour la gestion du Musée des Confluences.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) précise que la Métropole de Lyon se substitue, sur son territoire et à compter du 1er janvier 2015, au Département du Rhône pour l'exercice de l'ensemble des compétences départementales.

Par arrêté préfectoral du 10 juin 2015, la Métropole est devenue, au même titre que les membres fondateurs, membre constitutif de cet établissement public de coopération culturelle, régi par les articles L 1431-1 et R 1431-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les conditions dans lesquelles doit être constitué et élu le conseil d'administration sont prévues dans la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et aux articles L 1431-3, L 1431-4 et R 1431-4 du code général des collectivités territoriales.

**II - Modalités de représentation**

En application des articles L 1431-3, L 1431-4 et R 1431-4 du code général des collectivités territoriales, il comporte un collège des personnes publiques, un collège des personnalités qualifiées et un collège des représentants élus du personnel.

Selon l'article 9 des statuts, la Métropole est représentée au collège des personnes publiques par :

- 8 représentants élus par le Conseil de la Métropole en son sein,
- le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant, membre du Conseil de la Métropole, qu'il désigne à cet effet,
- un représentant désigné par le Président du Conseil de la Métropole. Madame Florence Poivey a été désignée à cet effet par arrêté n° 2015-07-06-R-0471 du 6 juillet 2015.

Par délibération n° 2015-0223 du Conseil du 23 mars 2015, la Métropole a procédé à la désignation de 8 représentants au sein du Musée des Confluences :

|                    |
|--------------------|
| Georges KEPENEKIAN |
| Myriam PICOT       |
| Loïc CHABRIER      |
| Alain GALLIANO     |
| Roland CRIMIER     |
| Christophe DERCAMP |
| Michel FORISSIER   |
| Guy BARRET         |

Compte tenu de la désignation de monsieur Georges Képénékian comme représentant de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences, il convient donc de désigner un représentant de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** madame Sarah PEILLON pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.**

.